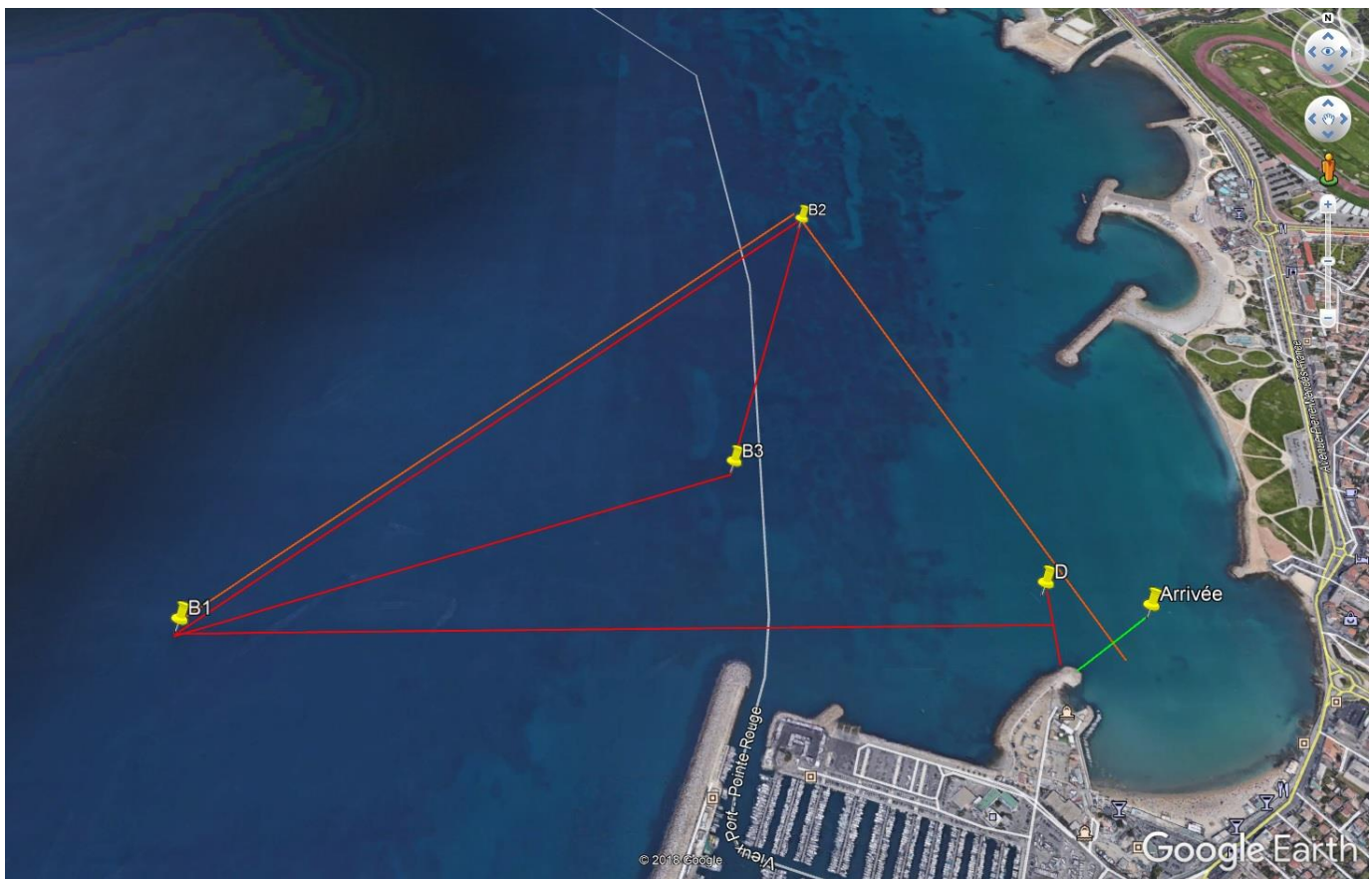


REGATE DE LA BAIE DE MARSEILLE

04 mars 2018



Régate MER Championnat 2018



Avant-Programme Régate de la baie de Marseille

Dimanche 04 Mars 2018

**FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON
REGION MARITIME MEDITERRANEE
LIGUE DE PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR
COMITE DEPARTEMENTAL D'AVIRON DES BOUCHES DU RHÔNE**

Siège et adresse : Port de la Pointe rouge

Maison de la mer -

13008 Marseille

Téléphone : 04 91 16 80 26

E-mail : aviron.marseille@gmail.com

Régate mer comptant pour le Championnat régional d'Aviron de Mer et le classement Fédéral Français des clubs Mer

„ J16, J18, SENIORS, VETERANS

HORAIRES

7h30: accueil des participants

7h30 à 8h00: émargement et identification des embarcations

8h00: Réunion des chefs de bord (20 mn) Les clubs absents seront forfaits (Code des régates mer Article 26 : Équipier référent - 100 pts disqualification)

Pas de pesée des barreaux

Rappel : Code des régates mer Article 31 : Règles de déroulement d'une course Emargement à l'embarquement des compétiteurs obligatoire.

Code des régates mer Article 31 : Règles de déroulement d'une course Emargement au débarquement des compétiteurs obligatoire.

Sanction : - 100 pts disqualification

9h20: Course 1, 6000m

J18 Homme 4yole avec barreur, J18H4X+

J18 Mixte 4yole avec barreur, J18M4X+

J16 Homme 4yole avec barreur, J16H4X+

J16 Mixte 4yole avec barreur, J16M4X+

Remise des prix à l'issue

10h20: Course 2, 6000m

J16 Femme 4yole avec barreur, J16F4X+

J18 Femme 4yole avec barreur, J18F4X+

Remise des prix à l'issue

11h30: Course 3, 6000m

Sénior Femme, Solo, Double yole et Quatre yole avec barreur

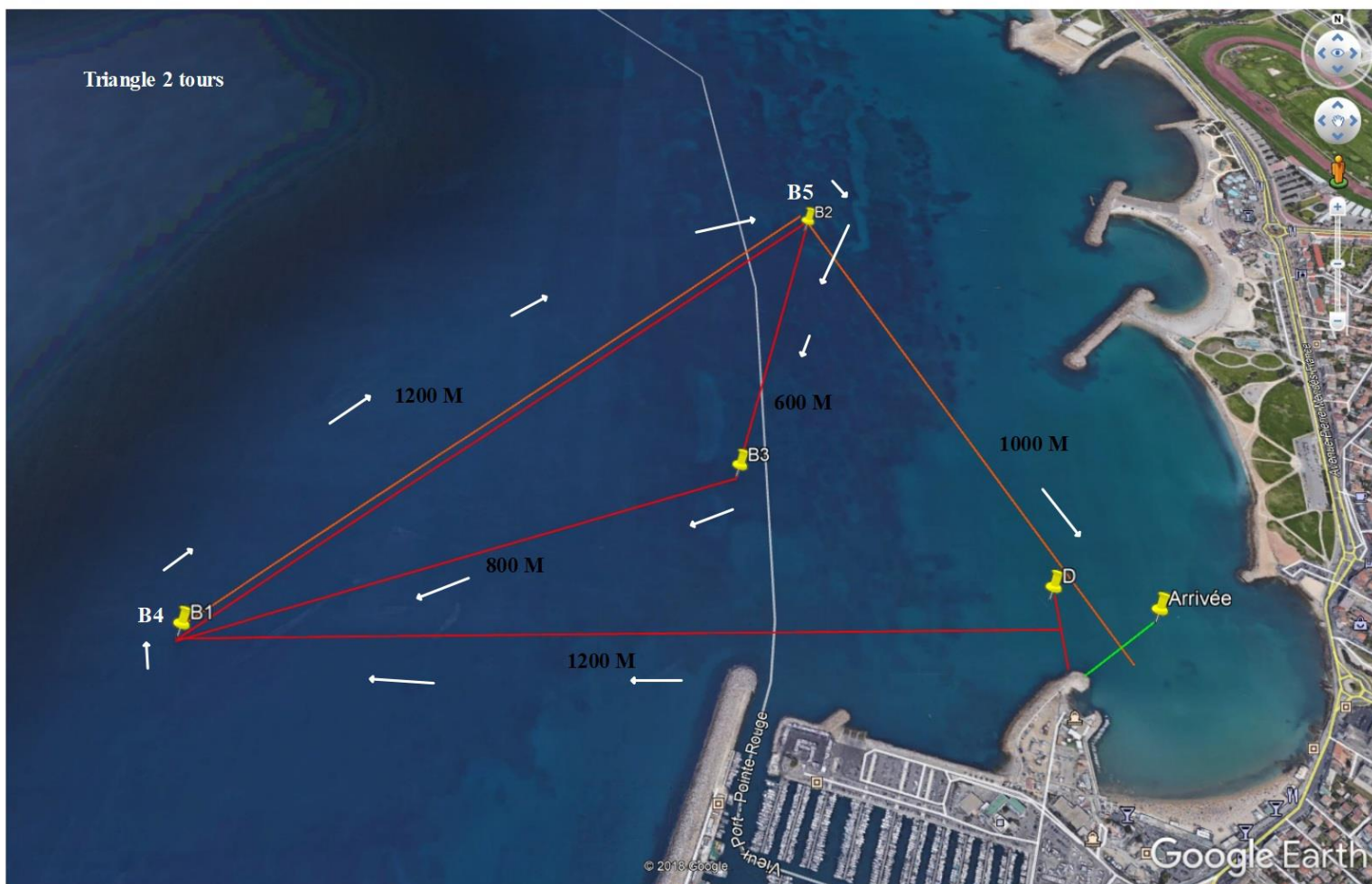
Un challenge master est attribué à la première équipe en SF4X+, SF2X et SF1X dont tous les rameurs ont 40 ans ou plus dans l'année en cours

12h40: Course 4, 6000m

Sénior Homme, Solo, Double yole et Quatre yole avec barreur

Un challenge master est attribué à la première équipe en HF4X+, HF2X et HF1X dont tous les rameurs ont 40 ans ou plus dans l'année en cours.

14h00: Résultats et remise des prix courses Séniors le 1^{er} master sera distingué.



Coordonnées B1 : 43°14'48.45" N /Coordonnées B2 : 43°15'16.48" N /Coordonnées B1 : 43°14'58.35" N

PARCOURS : un seul parcours sur 6000 m pouvant être modifié en fonction des conditions météo avec l'accord du directeur de course et président du jury.

Ouverture des engagements : **Samedi 10 février 2018 à 9h00.**

Clôture des engagements : **Samedi 24 Février 2018 à 23h59.**

(www.avironfrance.asso.fr - Espace Clubs)

(Engagement site fédéral uniquement engagement en sénior, et en équipages Masters. Les deux catégories seront regroupées dans la course Sénior.)

PLAN DE PARCOURS : un plan sera remis à chaque Chef de Bord lors de la réunion des Délégués et Chefs de Bord.

BALISAGE : bouées jaunes et orange parcours

DEPART : boules et signalisation sonore selon le code des régates jury sur la digue.

INDEMNITES : aucune indemnité de déplacement pour les participants.

LICENCES : être en règle avec la licence « A » F.F.A. 2018.

SERVICE MEDICAL : un service médical sera assuré.

SECURITE : la sécurité en mer sera organisée par L'ASPTT.

MATERIEL : le prêt de matériel n'est pas prévu toutefois une demande peut être adressée à l'ASPTT

AVIRON : aviron.marseille@gmail.com

ASSURANCES : chaque association assurera son matériel.

ARBITRAGE : l'arbitrage de course sera organisé par la LIPACA.

Le code des courses qui s'applique est celui de la FFA pour les courses en mer. Les embarcations doivent être aux normes FFA-mer et équipées de l'armement complet nécessaire. Des sanctions financières seront appliquées aux clubs en infraction. (cf . code des régates en mer annexe à l'article 22.Coût du point 1,5 €)
Les pénalités éventuelles seront à verser à la LIPAA.

CONFORMITE DES BATEAUX

Les bateaux doivent être conformes au code de courses d'aviron de mer, homologués en 6ème catégorie et porter sur chaque côté du mètre avant du bateau le numéro attribué par la FFA. Cette partie ne doit comporter aucune autre inscription. Chaque bateau doit être équipé:

- d'un bout de remorquage d'un diamètre d'au moins 8 mm et d'une longueur supérieure à 10 mètres;
- d'un taquet permettant le remorquage ;
- d'un gilet accessible par personne embarquée;
- d'une écope dans le cas de bateau non auto-videur.

[Pour tout renseignement, personne à contacter :](#)

Xavier SANCHEZ 06 11 89 27 05